



## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET  
DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE 2024**

**AVIS** est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir, que conformément aux dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal*, le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2024 seront déposés lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité qui se tiendra le mardi 6 mai 2025 à la salle du conseil située au 7, chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir.

Donné à Sainte-Angèle-de-Monnoir, ce 17<sup>e</sup> jour d'avril 2025.

(Original signé)

Pierrette Gendron, DMA  
Directrice générale et  
greffière-trésorière